



ANALYSE ÉCO-PAYSAGÈRE

COMMUNE DE GUESSLING-HÉMERING



Année 2023



PRÉAMBULE	4
I. NOTIONS GÉNÉRALES :	5
I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?	5
I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.	5
I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.	5
II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE	6
II.1. Informations géographiques générales.	6
II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.	6
II.1.2 Informations générales.	6
II.2. La commune et son contexte paysager.	8
II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.	8
II.2.2 Ambiances paysagère de la commune : «sous unités» paysagères.	8
II.3. Insertion paysagère de la commune.	9
II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.	22
II.4.1 Analyse de la topographie.	22
II.4.2 Occupation du sol.	22
II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.	23
II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.	23
II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.	24
III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE	25
III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire.	25
III.2. Trame écologique de la commune.	26
III.2.1 Mise en évidence de la trame écologique et analyse des fonctionnements et dysfonctionnements.	26
III.2.2 Les espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité.	26
III.2.3 Les corridors écologiques.	28
III.2.4 Points de « blocage ».	28
III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire.	28
III.3.1 Analyse du patrimoine végétal.	28
III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver.	29
IV. CARTE SYNTHÉTIQUE DES ELEMENTS D'INTÉRÊT ÉCOPAYSAGER À PRENDRE EN COMPTE ET À PRÉSERVER	32
V. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX	33

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Département de la Moselle et le CAUE 57 se sont engagés ensemble sur une « Charte départementale pour la prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ».

Cette charte a pour but d'accompagner la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ou Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) tout au long de la procédure d'AFAFE pour enrichir la réflexion tant au niveau de la phase préalable d'aménagement qu'aux stades du projet d'aménagement foncier et de clôture de l'opération.

Le présent rapport constitue l'étude « écopaysagère du CAUE 57 » qui fera partie intégrante du porté à connaissance transmis au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'aménagement. Elle offre aux différents acteurs de l'aménagement foncier un diagnostic complet sur le périmètre concerné par l'opération : environnement, atouts et contraintes, etc.

L'objectif est de déterminer le potentiel du territoire afin de le valoriser au mieux.

La démarche éco-paysagère conduit à ce que l'ensemble des acteurs s'engagent sur :

- Les éléments identitaires forts à préserver,
- Les ressources et les potentiels agronomiques, énergétiques, écologiques à valoriser : unités éco-paysagères à valoriser en termes de cadre de vie, risques naturels à prendre en compte,
- Les principes d'organisation de l'espace et les aménagements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Un déplacement a eu lieu sur la commune le 5 mai 2022 avec les représentants du conseil municipal dont le maire.

Cette sortie s'est attachée à identifier les caractéristiques de la commune et repérer les points de vue sur des éléments identitaires, les composantes « à préserver » et les points noirs « à améliorer ».

I. NOTIONS GÉNÉRALES :

LA BIODIVERSITÉ, LA NATURE ET LE PAYSAGE « LES CIMENTS DE NOTRE CADRE DE VIE ».

I.1. Que recouvrent les termes « biodiversité », « nature » et « paysage » ?

Dans le code de l'environnement (article L. 110-1)

“ On entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine*, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ” (*y compris l'Homme ndlr).

Pour la notion qui concerne cet ouvrage, le dictionnaire « LAROUSSE »

Indique que la nature est un “ ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville) ”.

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

“ Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains ”.

“ La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage ”.

I.2. Identifier et protéger les espaces éco-paysagers.

Le paysage et la biodiversité doivent être analysés ensemble pour permettre une vision globale et harmonieuse de l'environnement de son territoire : nous touchons là au concept d'éco-paysage qui met en évidence l'importance de l'organisation des structures du paysage au regard du déplacement des espèces et de la biodiversité. Ce concept est situé à l'interface entre écosystèmes et paysages.

Nature et paysage ne vont donc pas l'un sans l'autre dans les démarches de planification, d'aménagement, de gestion... Dans ce cadre, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable indispensable pour le territoire.

I.3. Les espaces de nature et paysage du quotidien.

Dès que nous quittons notre domicile, nous y entrons.

- Ils nous entourent,
- Ils sont notre cadre de vie,
- Ils sont précieux et nous rendent des services écosystémiques (lutte contre l'érosion et les inondations, épuration des eaux...),
- Ils constituent un habitat pour la faune et la flore,
- Ils sont le support de l'activité agricole,
- Ils sont nos espaces de loisirs et de détente.

La nature et le paysage sont des ressources limitées et l'aménagement du territoire doit se faire en les ménageant.

La nature et le paysage n'ont pas de frontière.

ANALYSE PAYSAGÈRE

Année 2023

II. ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

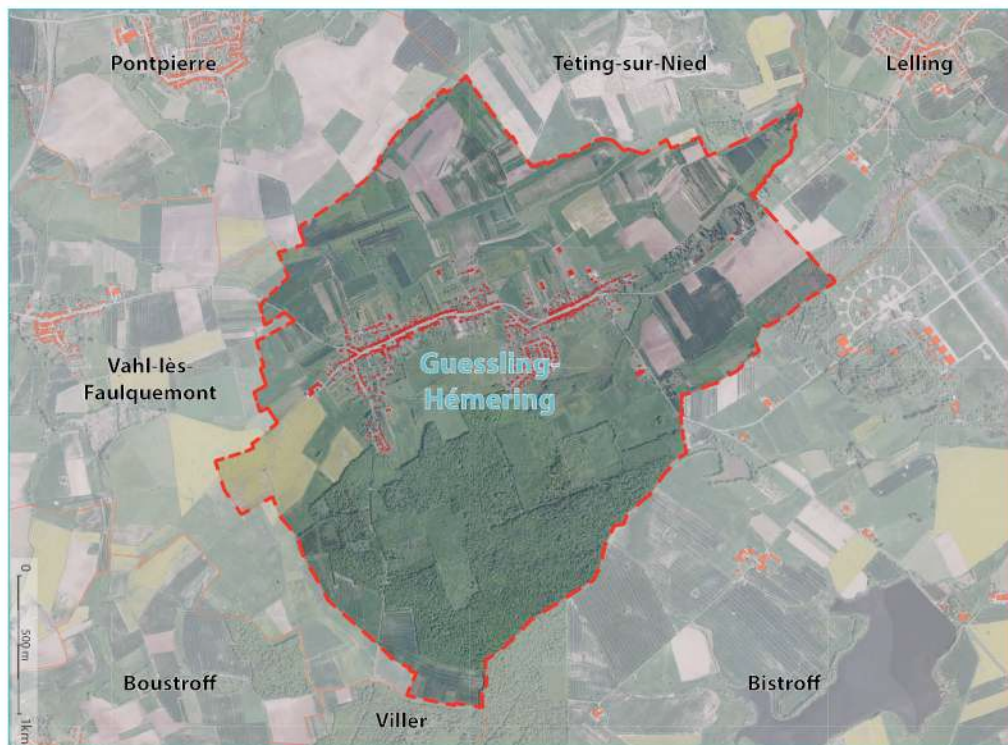
II.1. Informations géographiques générales.

II.1.1 Localisation de la commune par rapport à la Moselle et à son territoire.

Guessling-Hémering
 se situe
 à 7,5 km au Sud-Est de
 Faulquemont,
 à 15 km au Sud-Ouest de
 Saint-Avold,
 à 13 km au Nord de
 Morhange,
 et à 45 km au Sud-Est de
 Metz.

Les communes limitrophes
 de Guessling-Hémering
 sont :

- Boustroff à 0,7 km.
- Pontpierre 2,2 km.
- Vahl-lès-F. 2,5 km.
- Tétting-sur-Nied 3,9 km.
- Adélange 4,1 km.
- Eincheville 4,5 km.
- Viller 4,6 km.



II.1.2 Informations générales.

La commune s'inscrit
 dans l'aire urbaine de
 Saint-Avold, espace
 d'attraction pour les
 49 245 habitants des
 28 communes qui la
 composent.

Arrondissement : Forbach-Boulay-Moselle
 Canton : Sarralbe
 Interco. : C.A. Saint-Avold Synergie
 Altitude : 245 m à 319 m (déniv. 74m)
 Superficie : 10,06 km²
 Population : 919 hab. (2018)
 Densité : 91 hab./km²

dénivelé :

Avec une altitude moyenne de 282 m, le relief est
 plutôt marqué. La commune s'adosse, sur son
 côté Nord à la côte reliant Tétting et Pontpierre.

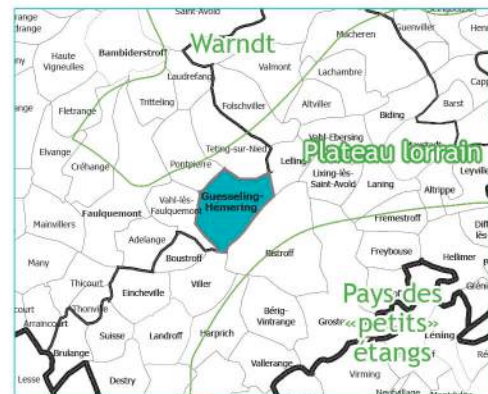


unités paysagères :

La commune se trouve à l'extrémité Est du
 plateau lorrain, à la charnière de l'unité
 paysagère du Warndt au Nord de la commune et
 au Sud-Est par de celle du pays des petits étangs.

Le paysage de la commune se caractérise par un
 paysage partagé entre agriculture céréalière en
 openfields et espaces pâturés en fond de vallon
 et boisé au Sud de Guessling.

Les éléments forts de ce paysage sont les rives
 des ruisseaux de Bruhlgraben et de la Fischerei,
 ainsi que par le chapelet d'étang qu'il alimente
 au Nord-Est de la commune.



Année 2023

II.1.2 Informations générales.

Le territoire de la commune est marqué par des axes structurants qui constituent la trame de son territoire.

Celle-ci est orientée, d'Ouest en Est par l'axe défini par le val constitué du cours du ruisseau de la Fischerei et son affluent le Bruhlgraben. Cet axe est doublé par l'axe routier de la RD 24 qui relie la commune à Faulquemont vers l'Ouest, via Vahl-lès-Faulquemont et Lelling à l'Est.

L'entité urbaine de la commune est composée de **deux secteurs** :

- **le centre village, situé côté Guessling**, est organisé au long de l'axe Ouest-Est constitué par la rue de Principale qui le relie à l'Est au centre ancien de Hémering.

- **le centre ancien de Hémering**,

A ceci s'ajoutent les extensions urbaines intervenues :

- **entre les deux centres anciens**, qui a fini par gommer l'espace qui existait entre les deux villages,
- **le lotissement de la rue de la Forêt**, au Sud de l'axe de la rue Principale,
- **le prolongement de la rue Principale** à l'Est de Hémering,
- **la rue des écoles** au Nord-Ouest et **de Viller** au Sud-Ouest de Guessling.

La topographie des lieux place la commune **sur la pente Nord dessinant le val du ruisseau de la Fischerei et de Bruhlgraben** qui traverse le territoire d'Ouest en Est. De longues vues sont orientées selon l'axe du cours d'eau et du Nord vers le Sud depuis la côte de Téting.



Selon l'inventaire de l'**occupation des sols** établi par Corine Land Cover, les espaces de la commune se distribuent de la manière suivante :

- **Le tissu urbain** occupe une surface restreinte **63 ha** (6,24 %).

Les espaces agricoles se répartissent entre,

- **les terres arables** pour **185 ha** (18,29 %) auxquelles s'ajoutent les **20,6 ha** (2,04 %) de surfaces essentiellement agricoles et

- **Les prairies** et autres surfaces toujours en herbe (à usage agricole) occupent **233 ha** (23,04 %) auxquels s'ajoutent des systèmes culturaux et parcellaires complexes **214 ha** (21,18 %) constitués par des prairies plantées de vergers.

- **Les forêts de feuillus** représentent une vaste superficie de **286 ha** (28,34 %).

- À cet ensemble s'ajoutent **8,89 ha de zones humides** (0,88 %).

Cette organisation spatiale confère au village une ambiance champêtre dominée par les espaces agricoles prairiaux et forestiers.

Le bois de Guessling se prolonge selon un axe Nord-Sud en direction des communes voisines de Bistrot et Viller. Il compose, avec les bois présents sur les territoires adjacents, **un massif forestier d'une surface totale de 5,4 km²**.

Guessling-Hémering est également limitrophe de grands espaces de nature constitués par l'étang du Biswald et des espaces en friche aux abords des pistes et équipements de la base aérienne de Grostenquin.



Depuis le Nord jusqu'au bois de Guessling.



La zone humide depuis la salle communale.



Le village depuis le lotissement de la Forêt.

II.2. La commune et son contexte paysager.

II.2.1 Caractéristiques de l'unité paysagère où la commune se situe.

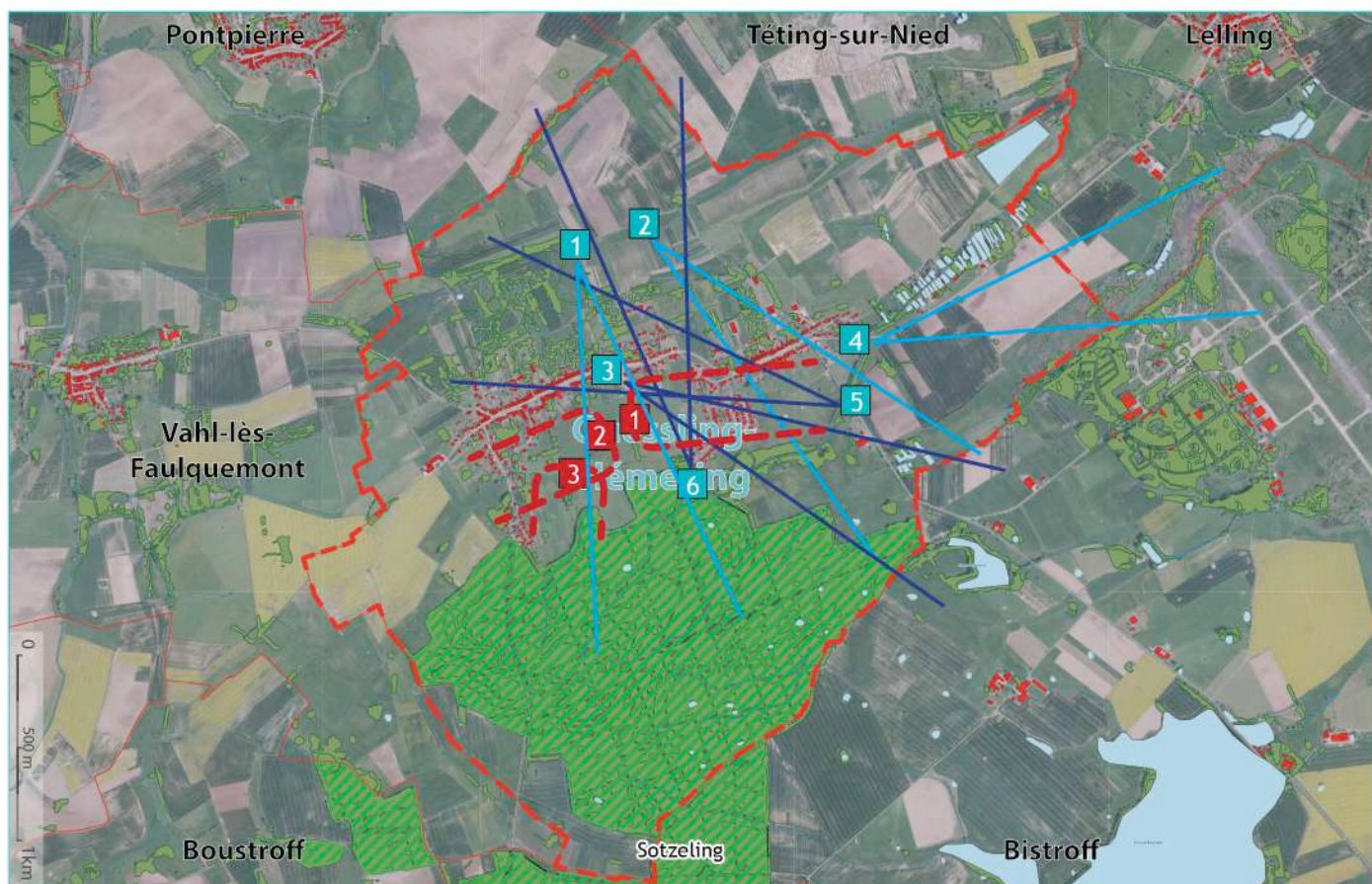
Le large paysage du Plateau lorrain se compose d'un plateau ondulé et de vallées ouvertes.

La céréaliculture domine le haut du plateau, les prairies et boisements se retrouvent pour l'essentiel dans les vallées.

Le paysage est très ouvert, certains points hauts offrent de très larges perspectives. Le Plateau lorrain présente dans sa globalité l'aspect d'une mosaïque mêlant céréaliculture et élevage. Les massifs forestiers se trouvent regroupés essentiellement sur les hauteurs.

II.2.2 Ambiances paysagère de la commune : «sous unités» paysagères.

L'imbrication des composantes paysagères de l'unité d'ensemble (espaces de champs et pâtures, de forêts, ripisylve de la rivière et de ses affluents...) associée à la topographie (ondulations et ruptures de pentes douces) concourt à l'émergence de micro-paysages (sous-unités). Ces espaces sont liés à la présence d'éléments de cadrages de vues et d'échappées visuelles. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte ces éléments pour assurer leur préservation et leur mise en valeur.



1 2 3 4 5 6 vues longues ouvertes et dégagées dont l'observateur se trouve en position dominante.

1 2 3 vues cadrées par les masses végétales ou/et la topographie (sous-unités paysagères).

Année 2023

II.3. Insertion paysagère de la commune.

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



1 Depuis le chemin traversant le secteur de Preyelaht, au Nord de la zone urbanisée de Guessling.



Vue en direction du Sud.



Des prairies pâturées, plantées de vergers.



Une imbrication entre prairies et champs.

Ce secteur, situé en pente, s'ouvre à l'arrière des maisons de la rue Principale. Il s'organise, de part et d'autre des chemins ruraux, sous la forme d'une mosaïque de vergers conduits en prairies de pâturage et de fauche, au sein de laquelle viennent s'insérer des incursions de champs de grandes cultures. Ce micro-paysage, marqué par la proximité de l'espace urbanisé compose un environnement végétal en transition progressive vers le paysage agricole.

2 Le secteur desservi par la rue des Vergers.



Vue en direction de Guessling.



Vers le point culminant de la côte, à l'Est.



Des prairies ponctuées de points de haies.

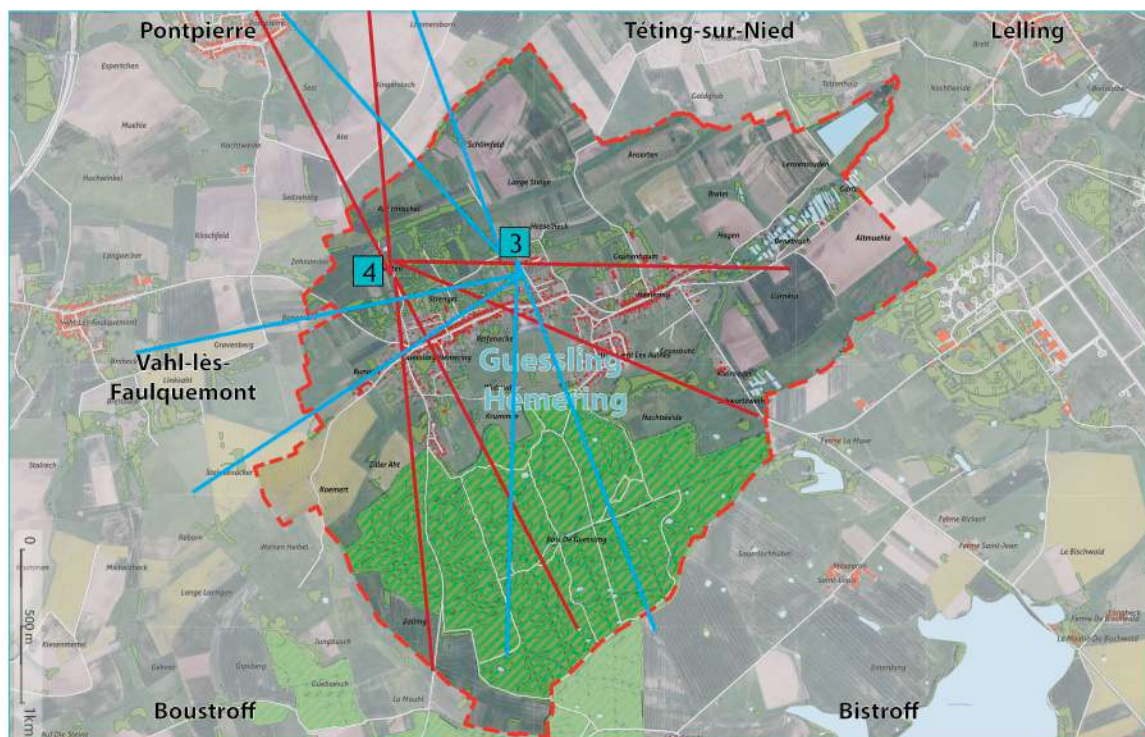
Ces espaces, à l'Ouest du secteur précédent, s'inscrivent en prolongement du précédent. Cependant, il présente un aspect légèrement différent du fait d'un espacement de la trame paysagère qui le compose. A ce changement de morphologie du parcellaire s'ajoute l'apparition d'espace urbanisés intervenant en perpendiculaire par rapport à celui du cœur ancien du village. Les prairies les plus au Nord sont ponctuées de reliquats de haies champêtres.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



3 Depuis la rue des Vignes, un accès en pente douce entre le village et son environnement agricole.



De longues vues en direction du Sud.



Des vergers en sommet de côte.



Des vues dégagées vers le Nord.

Le Nord-Est du territoire communal permet **une lecture d'ensemble du paysage**. Du fait d'un recul suffisant, nous pouvons embrasser du regard l'ensemble des **différents plans qui composent la vue** jusqu'aux **limites dessinées par la forêt** de Guessling. Les espacements des arbres des vergers définissent des cadrages intéressants sur le paysage. Ces points hauts offrent également **de belles longueurs de vues en direction du Nord**.

4 Le secteur desservi par la rue du Château d'eau.



Une mosaïque paysagère diversifiée.



De vastes parcelles agricoles ouvertes.



L'Est de Guessling, niché dans le creux.

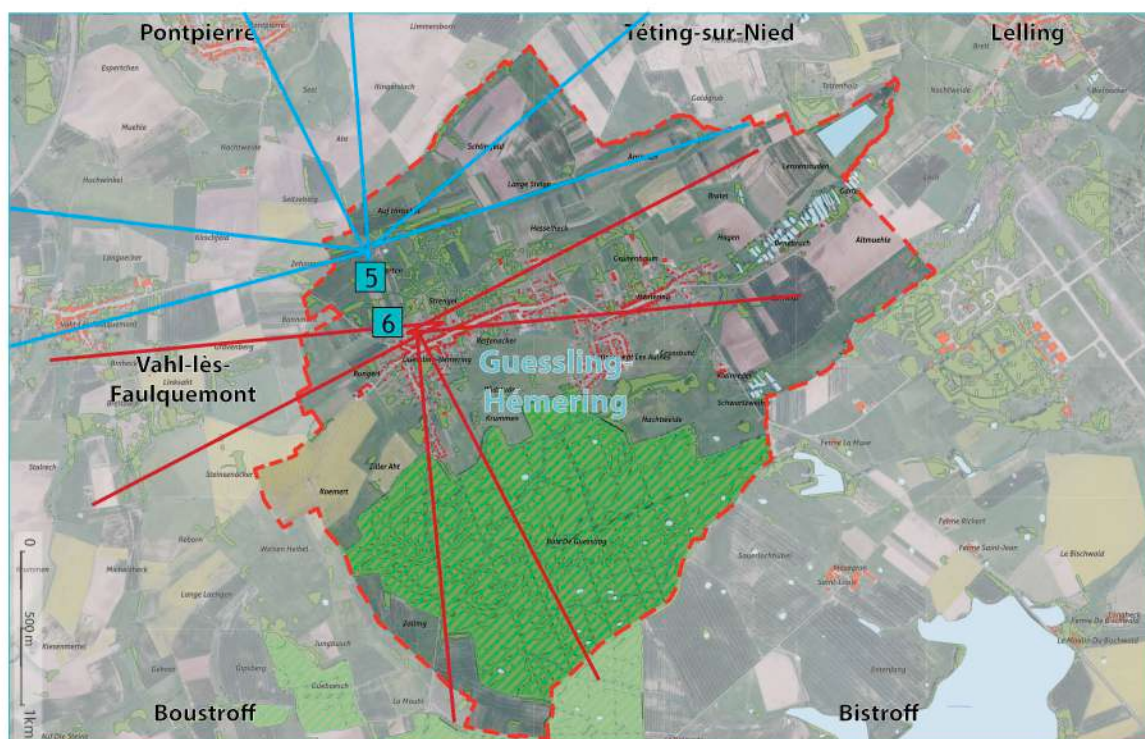
Le haut du secteur de la rue des Vignes est occupé par **de grandes parcelles de surfaces arables**. La différence d'aspect entre celles-ci et les espaces occupés par les vergers pâturés permet de prendre conscience de la **qualité de l'enveloppe paysagère qui entoure le village**. En se tournant vers la **zone plus ouverte de l'aire agricole du Nord** du territoire, nous voyons quelques bouquets d'arbres en bordures des champs.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



5 Depuis l'extrémité Nord du territoire communal : un belvédère sur le paysage avoisinant.



Vue vers la commune de Pontpierre.



Une vue guidée vers l'Est par les haies.



Une longue ouverture vers Tétting.

En se rendant à l'extrémité du chemin du Château d'eau, la vue s'ouvre sur une différence de niveau qui crée un véritable belvédère sur le paysage, tant en direction de Pontpierre, au Nord que de Tétting en direction de l'Ouest. Ici, la limite de la commune est matérialisée par la présence d'une longue haie champêtre, orientée d'Est en Ouest

6 La rue des écoles, une rue en arrière des jardins des maisons de la rue Principale.



Une voirie en parallèle de la rue Principale.



Les toitures au bout des jardins et vergers.



Extrémité de la rue à proximité de l'école.

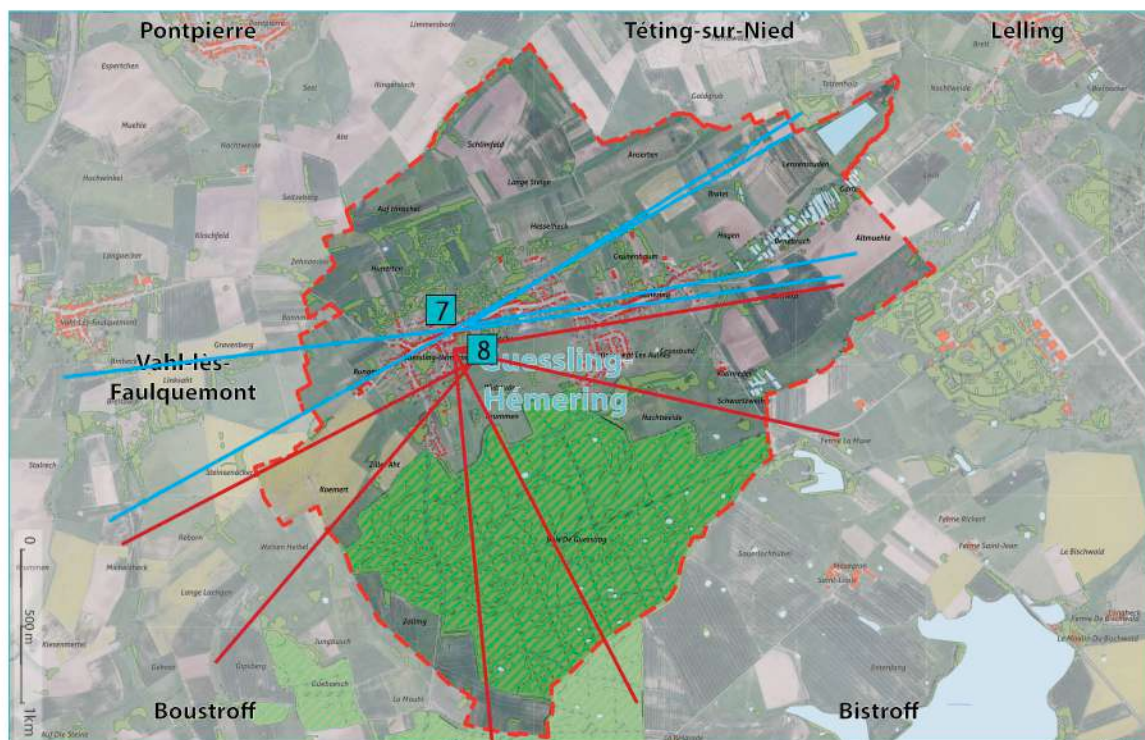
Cette **rue récente**, disposée **en parallèle de l'axe de la rue Principale**, s'inscrit en arrière des jardins et vergers des maisons de cette dernière. Cette emplacement offre **une vue peu courante sur les espaces privés** de la commune habituellement inaccessibles au regard.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



7 La rue Principale de Guessling aux abords de l'église et de la mairie.



Intersection avec la rue des Écoles.



Aux abords de l'église.



Depuis l'église vers l'Est de la rue.

Le cœur ancien, aux maisons jointes, organisé de part et d'autre de la rue Principale, ne permet pas d'entrer en relation visuelle avec le paysage qui entoure la commune. Les usoirs, malgré quelques grands arbres, présentent un aspect essentiellement minéral. Ils sont dominés par les véhicules en stationnement.

8 L'espace de prairies humides, vue depuis le village (en arrière de l'église).



Vue vers l'Est en direction de la rue de la Forêt.



Les prairies délimitées par le bois de Guessling.



L'église depuis le bord de la prairie.



Vue vers l'Ouest, vers la rue de Viller.

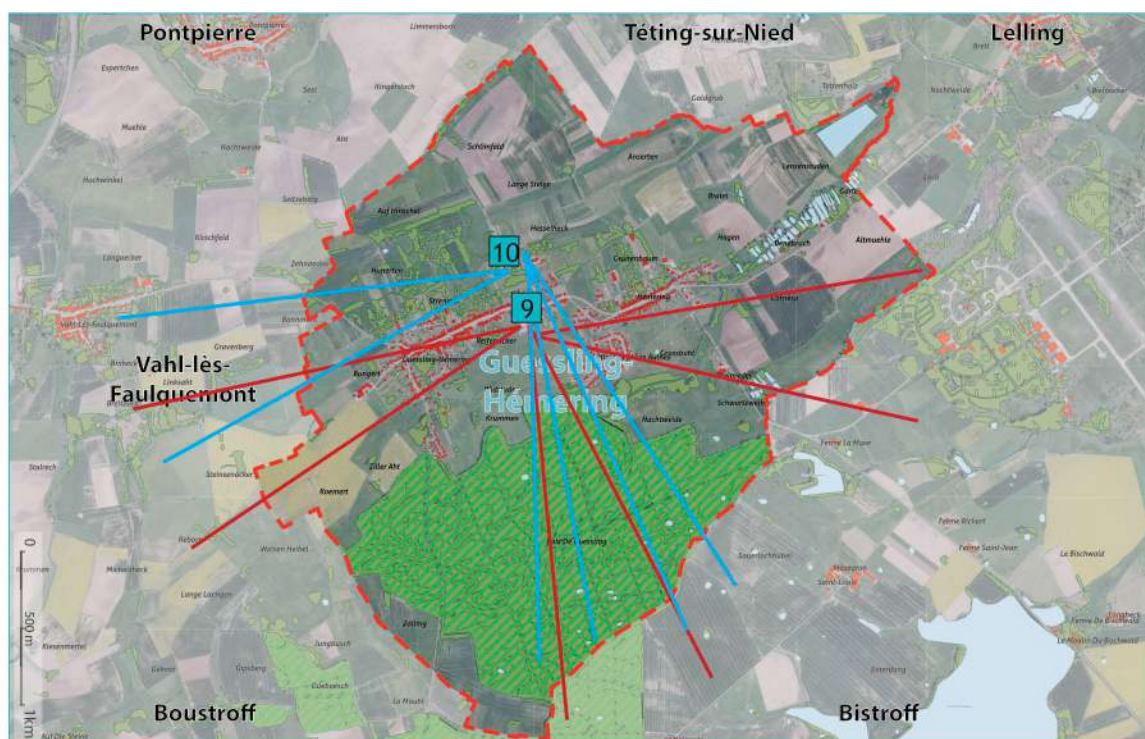
La traversée de la frontière, créée entre l'espace de la rue et les espaces de natures, nous permet d'accéder rapidement à un paysage agricole à l'ambiance organisée autour de la présence de l'eau. La vue qui s'offre au visiteur s'ouvre sur de vastes prairies, traversées par le ruisseau de la Fischerei et du Bruhlgraben, dont la présence est signalée par les arbres qui composent leur ripisylve. La rive Sud de la prairie est ourlée par la masse boisée qui la délimite.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



9 Depuis l'arrière de la salle communale.



Vue de l'église au travers des jardins.



Depuis l'extrémité de la plateforme.



Vers l'Est, le lotissement rue de la Forêt.

Cette seconde échappée, au sein de l'espace urbanisé, est proposée en empruntant l'accès aux espaces situés en arrière de la salle communale. L'éloignement de ce point de vue, par rapport au précédent, nous propose de belles longueurs de vues en direction de l'Ouest, au travers des jardins situés au Sud de la rue Principale. Le paysage de la prairie, plus ouvert à cet emplacement, met en évidence la présence du lotissement de la rue de la Forêt.

10 La rue et le chemin des Vergers.



Les maisons situées à l'entrée de la rue.



Une couronne végétale préservée.



Les prairies plantées de vergers.

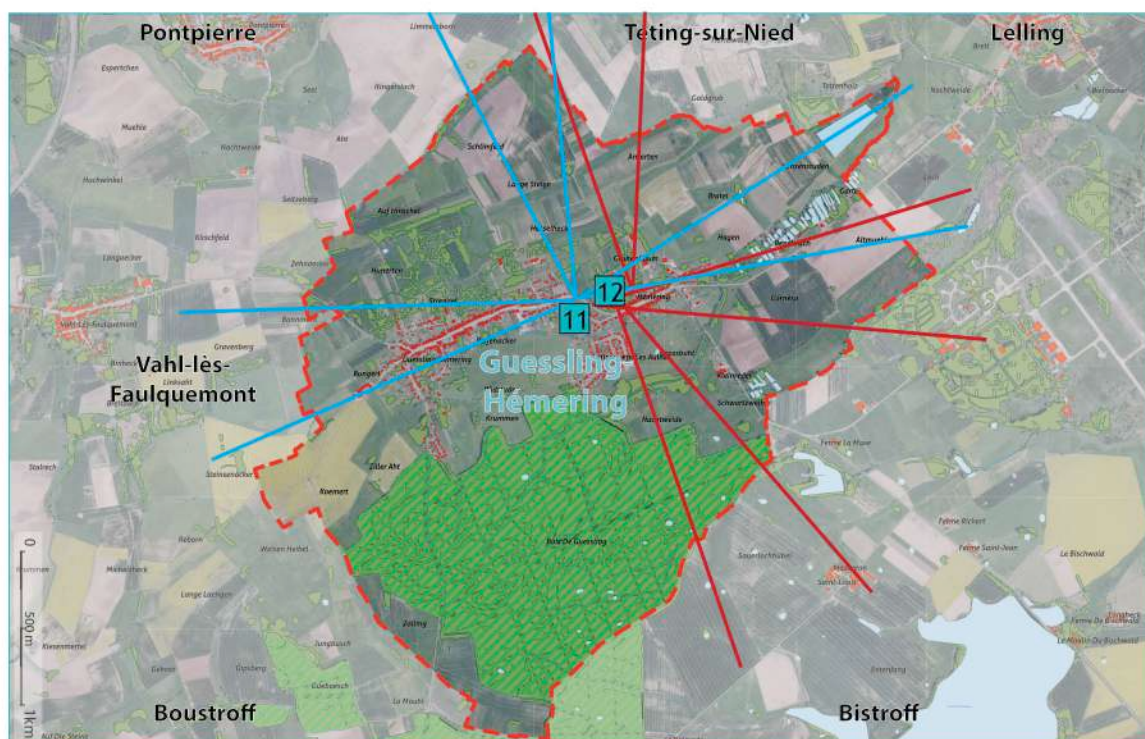
Les abords de ce chemin, le plus à l'Ouest par rapport au centre ancien de Guessling, sont occupés par un ensemble de vergers disposés selon un axe perpendiculaire à celui-ci. Ces vergers complètent, en dépit de la présence de constructions récentes réalisées en dehors de la trame villageoise, de manière intéressante la couronne végétale du village.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



11 A l'interface entre Guessling et Héméring.



Dernière maisons à l'Est de Guessling.



Premières maisons à l'Ouest de Héméring.



Proximité des espaces agricoles.

La liaison entre les deux centres anciens s'effectue par la construction de nouvelles maisons, du côté Nord de la chaussée, au sein de la zone qui était occupée par les champs. Un espace de champs reste ouvert et permet de conserver des échappées visuelles en direction du Nord du territoire. Vers le Sud, quelques échappées restent dégagées en direction du lotissement de la forêt et du bois de Guessling, en dépit des constructions de la rue du Bourg.

12 La rue de la chapelle, à l'arrière de la chapelle de la Très Sainte Vierge Marie.



Vue vers l'arrière de la chapelle.



À l'arrière des maisons de la rue Principale.



Les vergers à proximité de la rue.

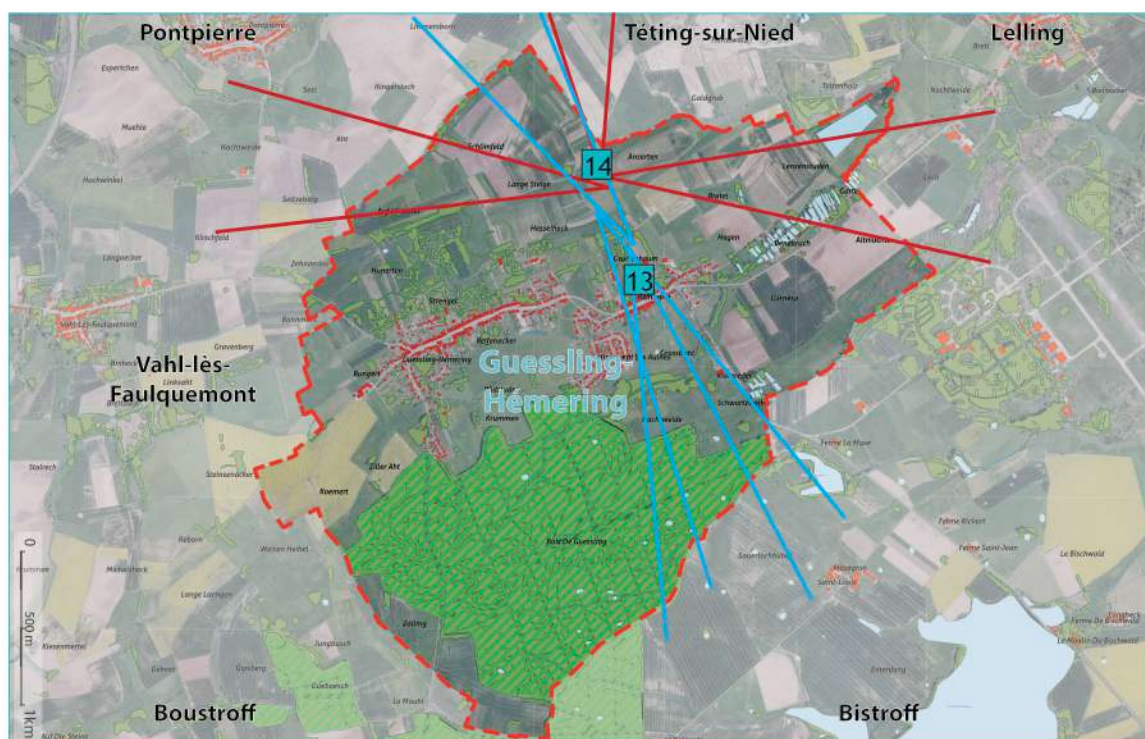
Cette petite rue, en parallèle de l'axe de la rue Principale, assure la liaison, par l'arrière des maisons orientées sur cet axe, vers la rue de Teting à l'Est. Sa partie Nord n'est occupée que par deux maisons situées à son entrée et un bâtiment agricole à mi-distance. L'espace traversé est composé, du côté Sud des jardins de derrière des maisons de la rue Principale et vers le Nord de vergers aux travées disposées en perpendiculaire de l'axe de la rue.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



13 Depuis la rue, puis le chemin de Tétting.



Vue vers la rue Principale à Hémering.



Le chemin vers le Nord du territoire.



Des espaces alternant prairies et champs.

Cette rue, en direction du Nord, se prolonge par un chemin qui traverse un paysage vallonné composé de champs et de prairies plantées de vergers. Ce paysage offre de longs points de vues vers l'environnement du territoire.

14 Le Nord-Ouest du territoire communal, vers Tétting.



Vue vers la décharge de Tétting.



Le chemin de Tétting vers le Nord-Ouest.



Depuis les blockhaus d'Anserthen, vers Tétting.

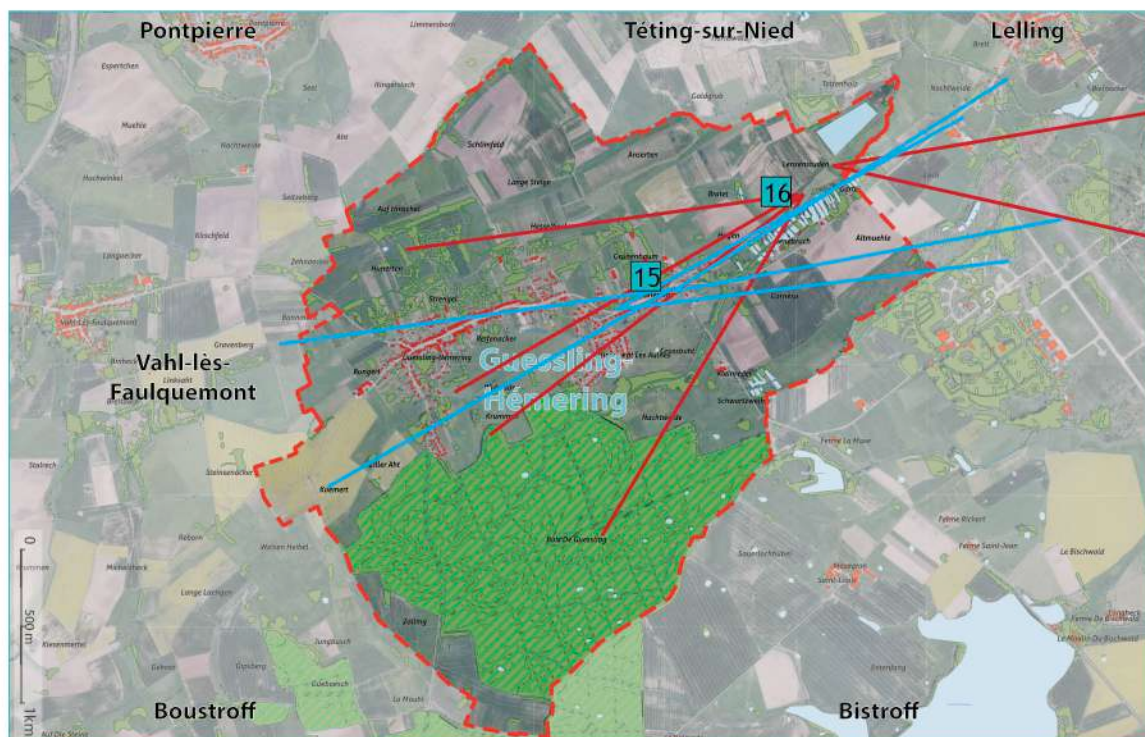
La traversée du Nord-Ouest du territoire de Guessling-Hémering, nous conduit jusqu'aux blockhaus d'Anserthen. La vue panoramique s'ouvre sur le paysage en direction de Tétting-sur-Nied au Nord, qui court sur le revers boisé de la côte de Lorraine et vers la commune de Lelling au Sud-Ouest. Ce beau paysage agricole est perturbé par la présence de la décharge, limitrophe de Guessling-Hémering, qui occupe le Sud du territoire de Tétting.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



15 La rue Principale au niveau de Héméring.



Les usoirs de la rue Principale à Héméring.



En direction de l'Ouest.



Intersection vers Bistroff et Lelling.

La traversée du centre ancien de Héméring présente un aspect similaire à celui de Guéssling. L'espace de la rue se compose de larges usoirs bilatéraux, disposés de part et d'autre de la voirie, délimités par un bâti continu et jointif. Par rapport à celui de Guéssling, le centre de Héméring présente des usoirs plus enherbés, plantés de quelques arbres de haut jet.

16 La rue des Cigognes.



Vue sur les champs au Nord de la rue.



La ripisylve du ruisseau de la Fischerei.



Confluence entre les ruisseaux Fischerei et Bischofsd.

Cette rue traverse la zone humide située à l'Est de Héméring. Elle longe le chapelet d'étangs de la pêcherie en longeant la rive Sud des espaces de prairies au Nord de la RD 28. Le chemin offre de longues échappées visuelles sur les champs et prairies alentours. Le chemin dessert la station d'épuration de la commune, où il termine en cul-de-sac.

La vue vers l'Est s'ouvre sur la confluence entre le ruisseau de la Fischerei et le ruisseau du Bischofsd, au Nord-Ouest de Lelling.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



17 Sortie de Héméring vers Lelling : aux abords du ruisseau de la Fischerei.



Le ruisseau de la Fischerei et sa ripisylve.



Les prairies au Sud de la RD78.



L'entrée Ouest de Héméring, bordée d'arbres.

En entrant dans la commune (ou en sortant) la **transition entre l'espace campagnard et la partie urbanisée de la commune** est assurée par la présence d'un **alignement de tilleuls à haute tige**. Ce cordon tendu entre la commune et son environnement paysager est relié à la **traversée du ruisseau de la Fischerei**. La palissade végétale de sa ripisylve compose une **véritable porte d'entrée** marquant une césure entre l'espace routier et les voiries plus lentes de la commune.

18 Sortie de Héméring vers Lelling : au niveau des étangs.



La rue des Cigognes depuis la RD24.



Les champs au Sud-Est de la RD24.



Vers le Nord-Ouest.

Après avoir passé le panneau de sortie d'agglomération de la commune de Guessling-Héméring, la **RD 24 longe le secteur des étangs de la Fischerei** sur 1,25 km. La **présence des étangs et du ruisseau** est signalée par les **végétaux de leurs ripisylves**. Vers le Sud, à l'extrémité de la zone cultivée, notre regard est arrêté par la **lisière végétale** qui **délimite la zone Nord-Ouest de la base aérienne de Grostenquin**.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



19 Entrée Ouest du village en venant de Bistroff.



Une entrée plantée de végétaux horticoles.



Les prairies à droite de la RD79.



La zone urbanisée en bordure de la zone humide.

L'entrée en venant de Bistroff se fait après avoir traversé la zone humide au Sud de la zone urbanisée de Guessling-Héméring. L'Est de l'entrée de la commune est occupé par les terrains des sports. Ces espaces sont fermés d'une longue haie de troènes taillés au carré, prolongée par un alignement de bouleaux. En vis-à-vis, l'accès vers le village est agrémenté par des pruniers à feuilles pourpres. Au travers de cet alignement s'ouvrent des vues vers le village.

20 Le secteur du lotissement de la Forêt : les prairies et, au Sud, le massif boisé de Guessling.



La rue des Cigognes depuis la RD78.



Le village depuis l'entrée de la forêt.



Le chemin d'entrée du bois de Guessling.

Ce quartier, implanté au cœur de la zone de prairies humides, au Sud de la zone urbanisée de Guessling-Héméring, relie le massif forestier du bois de Guessling. Sa situation l'inscrit en relation visuelle avec les espaces ouverts des prairies qui le ceinturent, avec le centre village qui ferme la prairie au Nord et avec l'ambiance de la vaste et épaisse forêt. Le lotissement constitue une incursion de l'urbain dans cet espace dominé essentiellement par la nature.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



20 Les prairies au sein de la zone humide.



Le village apparaît à mi-hauteur de la pente.



Les prairies sont sillonnées par les cours d'eau.



L'église constitue un marqueur fort du paysage.



Les prairies au Sud sont limitées par les bois.



Un paysage organisé selon plusieurs plans.



Une variété de longueurs de vues.

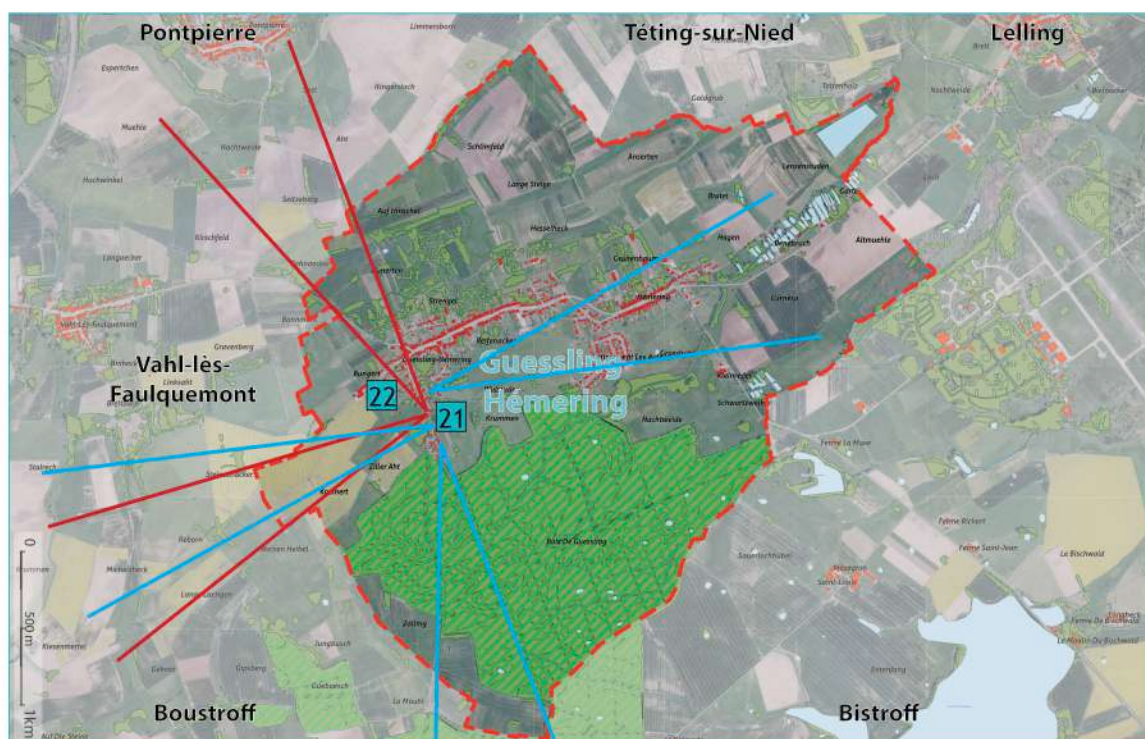
Ce grand espace de prairies humides, orienté du Sud-Ouest vers le Nord-Est selon un angle de 25° , est divisé en deux espaces par le lotissement de la Forêt (de 13,1 ha). La plus grande partie, à l'Ouest, d'une superficie de 48,1 ha présente une largeur moyenne de 518 mètres et s'étend sur 950 mètres. Elle est parcourue par le Bruhlgraben, venant de l'Ouest, et son affluent temporaire qui provient du Sud-Ouest. La seconde prairie à l'Est, d'une superficie de 19,7 ha, d'une largeur de 345 mètres s'étirant sur 435 mètres. Elle se prolonge au Sud du lotissement, sur 350 mètres, selon une largeur de 115 mètres. Elle est délimitée au Nord par le Bruhlgraben et au Sud par le ruisseau de la Fischerei. Ce micro-paysage, quasiment plat (5 mètres de dénivellée à l'Ouest et environ 1 mètres à l'Est) est défini par le léger changement altimétrique entre la prairie et la zone « à sec » du centre village (8 mètres plus haut) en direction du Nord et par la lisère du bois de Guessling vers le Sud. Ce paysage plat trouve une certaine verticalité du fait de la présence des végétaux des ripisylves des différents cours d'eau qui l'irriguent.

Année 2023

Analyse des
lignes de
forces et
géométrie du
paysage.

Points de
vues, appels
visuels,
cadrages,
ouvertures
visuelles.

Visibilités et
co-visibilités
à différentes
distances
au sein du
territoire.



21 En venant de Viller, l'entrée sur le territoire de Guessling-Héméring se fait après avoir traversé la forêt.



Les prairies depuis l'Ouest du territoire.



Le paysage vers l'Ouest.



La RD78 vers Viller, entrée dans la forêt.

Après avoir traversé le bois de Guessling, l'entrée dans la commune se fait en traversant un **premier groupe de maisons**. L'espace de 150 mètres qui les sépare des autres maisons de la rue offre **des vues dégagées vers les espaces agricoles de l'Ouest**. Depuis la rue Gangoulf, nous disposons de **vues en direction de la grande prairie et vers le centre ancien de Guessling**.

22 Entrée Sud-Ouest par la rue de Viller.



Une entrée plantée de végétaux horticoles.



Les prairies à droite de la RD79.



La zone urbanisée en bordure de la zone humide.

Une seconde portion de rue, bordée de maisons récentes, nous conduit en direction de l'entrée de la rue Principale. **Une zone non bâtie s'ouvre en direction des prairies situées à l'Ouest**. Ces espaces dégagés, aux grandes longueurs de vues, s'inscrivent dans la **continuité des vastes prairies situées à l'Est de la rue de Viller**. Ce paysage reste dominé par la présence de l'eau et des arbres qui en signalent les ruisseaux.

Année 2023

 Vues aérienne à 360° depuis le secteur de la mairie.



Année 2023

II.4. Paysage extérieur et intérieur de la commune et ses composantes.

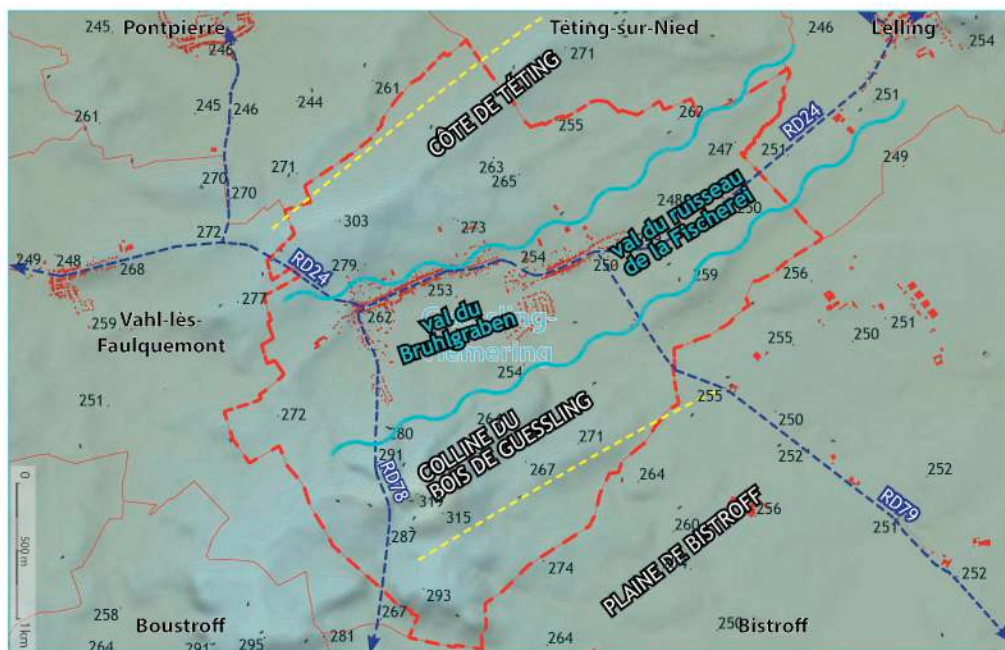
II.4.1 Analyse de la topographie.

Le territoire de la commune est disposé, d'Ouest en Est, de part et d'autre du ruisseau de la Fischerei et du Bruhlgraben.

Ce val relativement étroit, au dénivelé marqué, est composé de courtes pentes assez raides, reliant la côte de Téting au Nord et la colline du bois de Guessling au Sud.

La zone urbanisée occupe le pied de la côte Nord (alt. 261m. au centre de Guessling) et surplombe légèrement le fond du val humide (alt. 252 au niveau du Bruhlgraben).

Le paysage est dominé par la côte à laquelle s'adosse le village (culminant à 303 m.) dans le secteur de Auf Dem Berg.



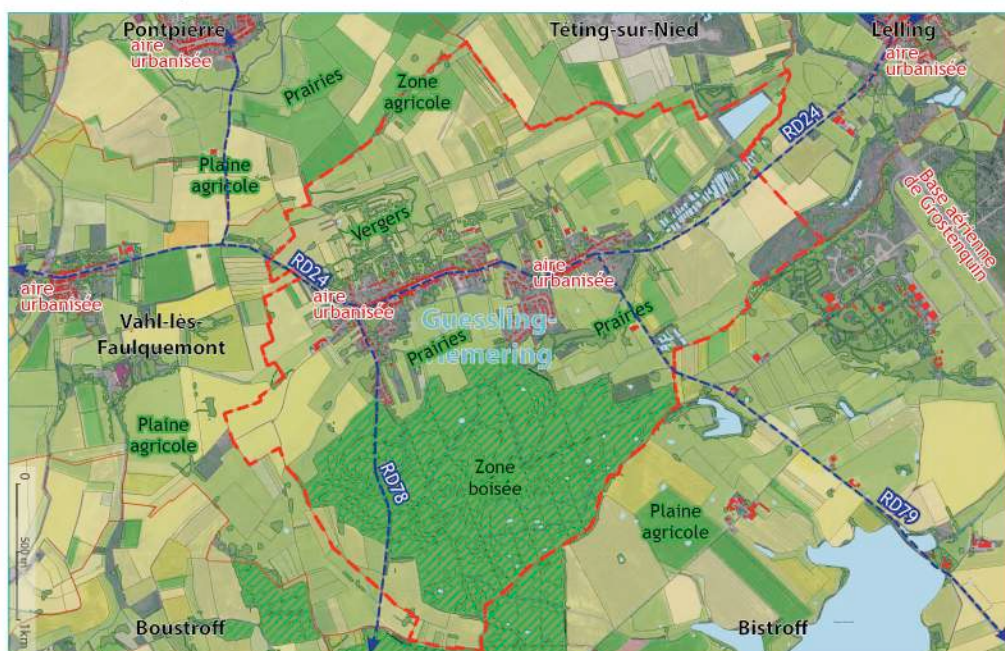
carte d'analyse de la topographie du territoire

Le territoire de Guessling-Héméring se divise en **trois espaces distincts**.

L'**aire urbanisée** de la commune, qui occupe le **la limite du tiers Nord du territoire communal**, est constituée par les **deux centres anciens de Guessling, à l'Ouest, et Héméring, à l'Est**. L'espace urbanisé s'est agrandi à l'Est et à l'Ouest de Guessling par **des extension vers le Sud et en direction de l'Est** entre les deux villages et de Héméring.

L'**espace agricole** est réparti **au Sud et Nord de la zone urbanisée**.

II.4.2 Occupation du sol.



carte d'analyse de l'occupation du sol du territoire

Les **prairies de fauches et de pâtures** occupent la zone humide correspondant au lit majeur du ruisseau de la Fischerei et de son affluent Bruhlgraben. Les abords Nord du village sont occupés par **des prairies plantées de vieux vergers**. Au delà s'étendent **les espaces agricoles réservés aux cultures** aux grandes parcelles en openfields. Au Sud, le reste du territoire est occupé par **le vaste massif boisé du bois de Guessling**.

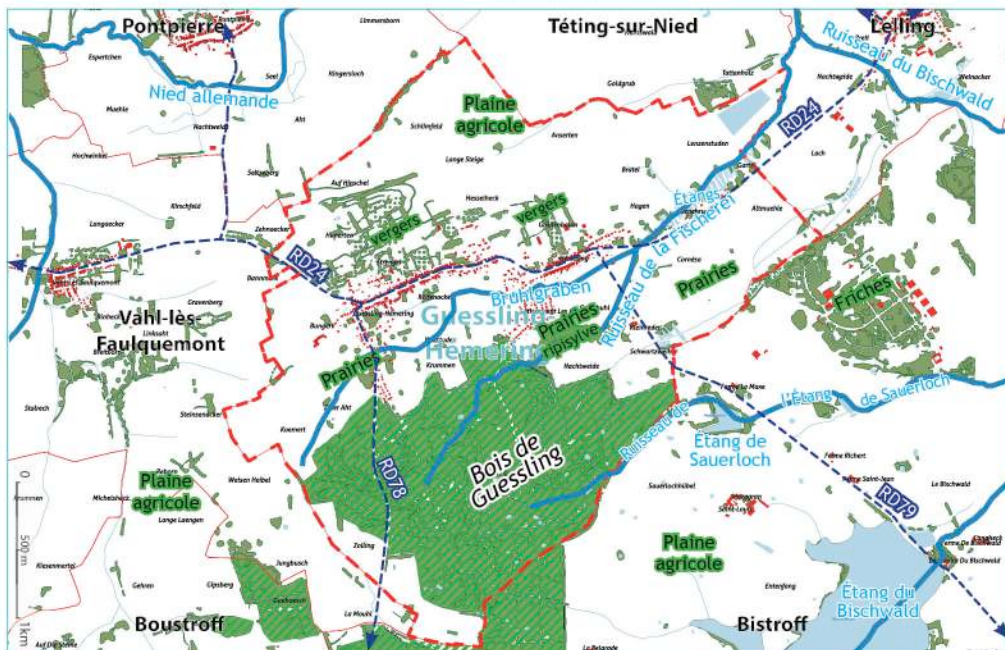
Année 2023

Le territoire de Guessling-Hémering s'adosse, au Sud, au vaste bois de Guessling dont les 2,85 km² occupent quasiment 1/4 de la surface totale de la commune (28%).

L'ambiance végétale domine le paysage communal du fait des espaces de prairies qui le traverse d'Ouest en Est, de la présence d'une enveloppe végétale constituée de jardins et de vergers, notamment au Nord du village en partie sommitale. Cette impression est renforcée par la présence des ripisylves des cours d'eau et des étangs.

La densité du réseau hydrographique, constitué par le ruisseau de la Fischerei, du Bruhlgraben et leurs affluents, ainsi que le chapelet d'étangs situé à l'Est de Hémering compose un paysage dominé par l'eau.

II.4.3 Patrimoine végétal et réseau hydrographique.

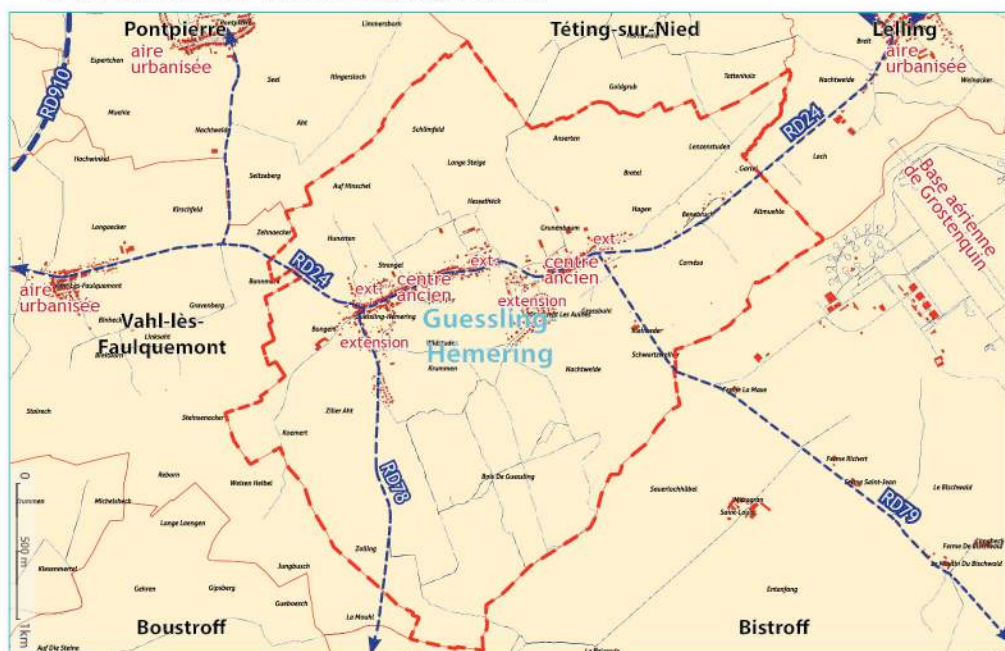


carte d'analyse du patrimoine végétal et du réseau hydrographique du territoire

II.4.4 Patrimoine bâti et réseaux viaires.

La commune, constituée par les deux centres anciens de Guessling à l'Ouest et de Hémering à l'Est, est traversée d'Ouest en Est par la RD24 qui connecte celle-ci à la contournante Est de Faulquemont (la RD910) et vers Lelling à l'Ouest. Cet axe permet de connecter les communes de Pontpierre, au Nord, et de Viller et Bistrot via les RD78 et 79 au Sud.

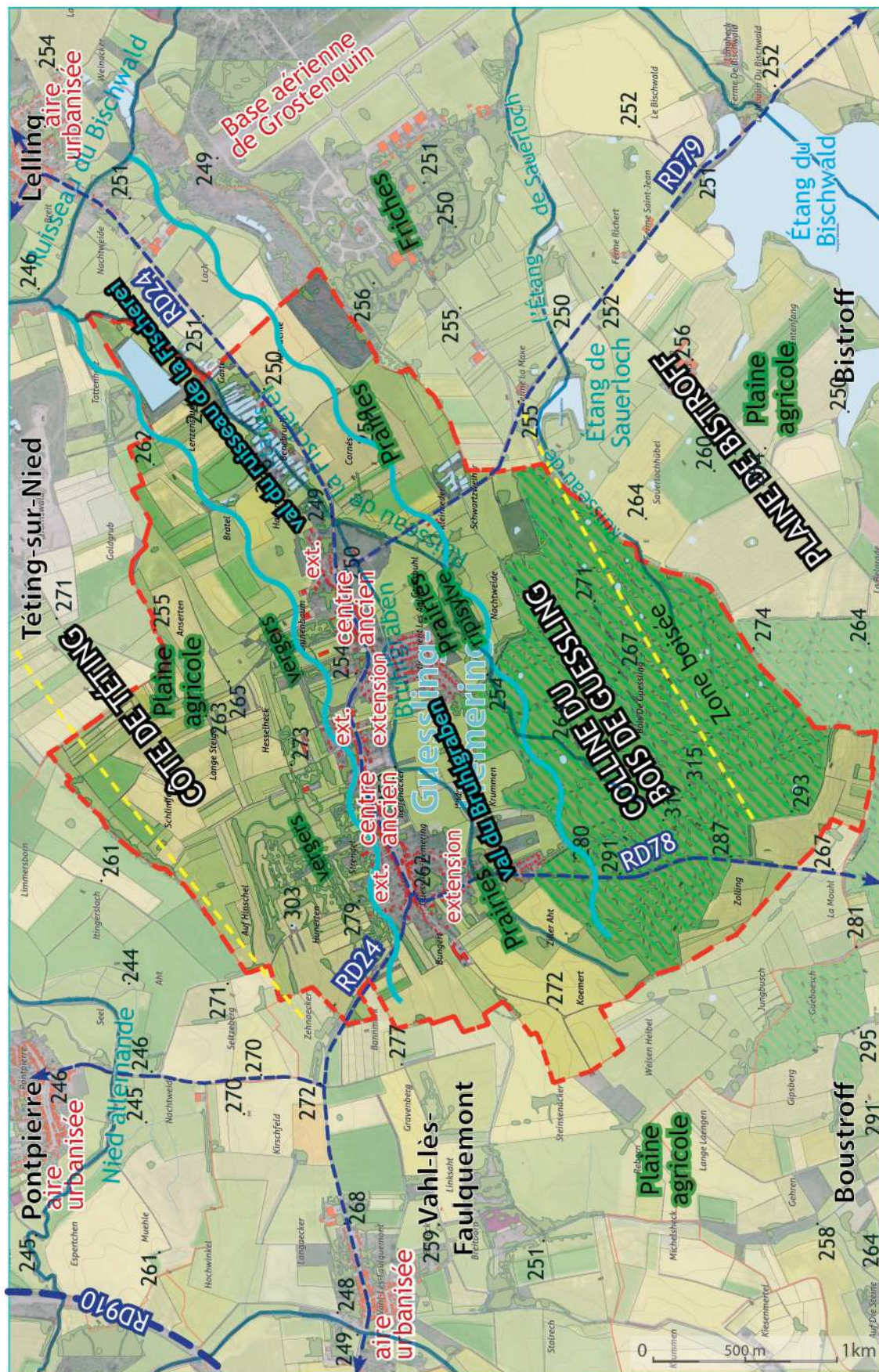
La commune s'est développée à partir de ses centres anciens par des extensions à l'Ouest de Guessling (rues des Écoles au Nord et de Viller au Sud), entre les deux villages, du côté Est de Hémering et par la création du lotissement de la rue de la forêt au Sud de la zone urbanisée.



carte d'analyse de patrimoine bâti et du réseau viaire du territoire

Année 2023

II.4.5 Carte synthétique des composantes du territoire.



carte de synthèse regroupant l'analyse des composantes du territoire

III. ANALYSE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

III.1. Notions relatives à l'écologie du territoire

La **Trame Verte et Bleue (TVB)** est l'outil d'aménagement durable d'un territoire, en particulier communal.

Son objectif est :

- d'enrayer la perte de biodiversité,
- de permettre le déplacement des espèces,
- de maintenir, restaurer et conserver les habitats naturels.

La TVB désigne le réseau écologique et écopaysager constitué de continuités terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). La préservation et la restauration de ce réseau contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

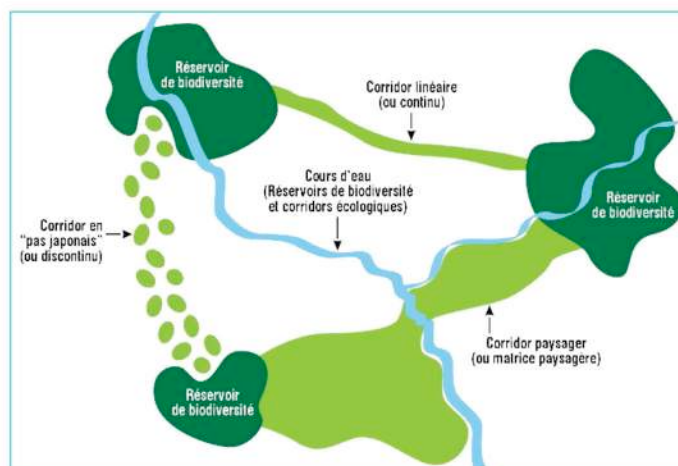
Les **continuités écologiques** constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. On peut différencier les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional, constitués des espaces naturels remarquables connus sur le territoire (zones Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelles, Espaces Naturels Sensibles du Département, etc.), des réservoirs de biodiversité d'intérêt local (massifs boisés, bosquets, prairies, etc.).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La trame verte correspond à l'ensemble des milieux terrestres ayant une biodiversité intéressante (prairies naturelles, forêt, bois, bosquets...) et aux espaces qui jouent un rôle important pour la circulation des espèces y compris en milieux urbains (haies, jardins, vergers...).

La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques de type cours d'eau, lacs, étangs... Les zones humides peuvent à la fois être comprises dans la trame verte et dans la trame bleue.



Différents types de corridors écologiques (Source : THEMA Environnement)

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

Année 2023

III.2. Trame écologique de la commune

La trame verte et bleue est formée par un ensemble de sous-réseaux, c'est-à-dire de réservoirs et de corridors identifiés pour différents types de milieux. Ces sous-réseaux sont appelés des sous-trames représentés par les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les cours d'eau.

III.2.1 Mise en évidence de la trame écologique et analyse des fonctionnements et dysfonctionnements.

La commune de Guessling-Hémering est intégrée au SCOT du Val de Rosselle dont la révision a été approuvée le 20 octobre 2020. Le SCOT comprend une analyse de la trame verte et bleue du territoire annexée au DOO.

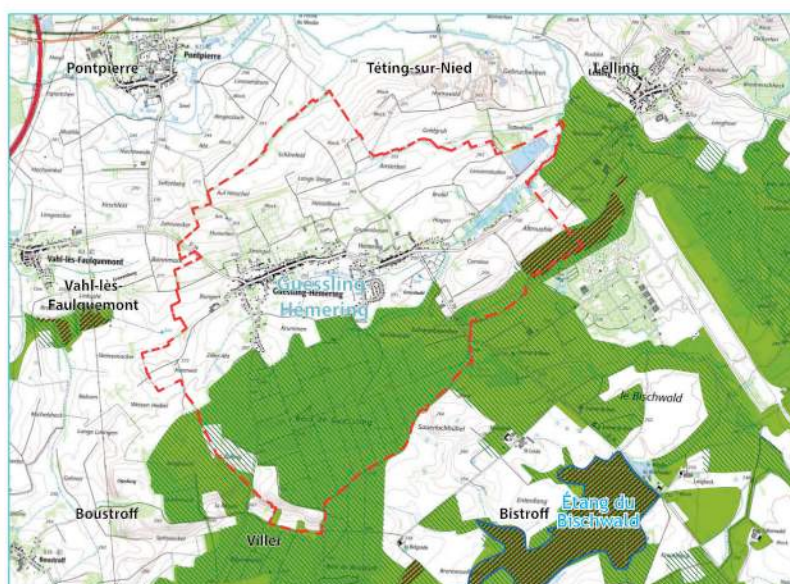
L'extrait de la cartographie de la TVB du SCOT VDR centré sur la commune de Guessling-Hémering est présenté en page suivante.

L'analyse de la TVB du SCOT couplée à celle de la photographie aérienne du territoire communal fait apparaître un réseau écologique important à Guessling-Hémering constitué de milieux variés et de corridors relativement continus.

Le réseau la TVB du secteur est constituée :

- De réservoir de biodiversité d'intérêt régional et d'intérêt SCOT
- De milieux structurant (boisements, étangs, zones humides, milieux ouverts)
- De corridors écologiques reliant les réservoirs.

III.2.2 Les espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité



- Conservatoires d'espaces naturels
- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Site Natura 2000

Un réservoir de biodiversité d'intérêt régional concerne le ban de Guessling-Hémering : il s'agit de l'ensemble écologique dit de la « Plaine et étang du Bischofswald » classée au réseau NATURA 2000 (ZPS) et en ZNIEFF.

Le Marais de Lelling, géré par le CEN Lorraine et intégrant à son amont une portion du territoire de Guessling-Hémering, est englobé dans la ZNIEFF et la ZPS de la « Plaine et étang du Bischofswald »

Des réservoirs de biodiversité d'intérêt SCOT participent également à des sous-trames différentes sur la commune.

- La zone de vergers, de haies et d'arbres isolés qui englobent les deux villages ;
- Les boisements au sud de la commune (bois de Guessling) ;
- Les mares forestières (mardelles) et prairiales ;
- Les cours d'eau, étangs et prairies humides.

Les vallées particulièrement concernées sont celles du Bruhlgraben, de la Fischerei et du cours d'eau longeant la limite communale vers Lelling. Les autres cours d'eau plus secondaires et temporaires sont également à prendre en compte comme celui marquant la limite communale entre Guessling et Pontpierre.

Ces différents réservoirs, même de taille modeste, constituent des lieux de vie pour la faune et la flore terrestre et aquatique.

Cartographie des espaces naturels remarquables, réservoirs de biodiversité.

Année 2023

Extrait de la cartographie de la TVB du SCOT VDR centré sur la commune de Guessling-Hémering



- Continuum écologique**
- Réservoir de biodiversité d'intérêt régional
 - dont massifs forestiers (DTA) dont la consistance doit être maintenue
 - Réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT
 - dont massifs forestiers constituant la Trame verte de la DTA
 - Réservoir corridor du SRCE de Lorraine
 - Réservoir corridor des cours d'eau d'intérêt SCoT
 - Milieu structurant :
 - Milieux boisés
 - Etangs et zones humides
 - Milieux ouverts
 - Corridor de sous-trame
- Corridor écologique global**
- Trame principale
 - Trame secondaire
 - Trame potentielle
 - Trame verte
 - Trame bleue
- Rupture de corridor écologique**
- Obstacle
 - Point de fragilité

III.2.3 Les corridors écologiques

Les corridors sont essentiellement associés au réseau hydrographique des cours d'eau s'écoulant d'Ouest en Est sur la commune et qui font le lien avec les territoires périphériques de Guessling-Hémering, en particulier la vallée de la Nied allemande sur Lelling et Téting-sur-Nied.

A noter que les cours d'eau constituent des réservoirs corridors de biodiversité.

La trame verte s'appuie sur le bois de Guessling, les ripisylves des cours d'eau et les vergers et haies au nord-est du village

La présence de vergers et jardins périphériques aux villages permet la traversée de la zone bâtie du village.

III.2.4 Points de « blocage »

La circulation « écologique » est probablement peu perturbée sur le territoire de Guessling-Hémering en raison de la présence de grandes surfaces de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Chaque habitat biologique en présence (fossés, cours d'eau, vergers, haies, etc.) revêt néanmoins un intérêt majeur pour la conservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle sur la commune dans le contexte global d'érosion de la biodiversité. Ces éléments paysagers et naturels sont à préserver absolument.

Le fonctionnement des cours d'eau et leur surpâturage par endroit mériteraient une plus forte attention.

Les vergers et les haies entourant les villages doivent être conservés et valorisés.



Cours d'eau aux berges piétinées par le bétail.



Prairie de fauche en bordure de cours d'eau.

III.3. Patrimoine biologique potentiel sur le territoire

III.3.1 Analyse du patrimoine végétal

Les habitats les plus représentatifs et remarquables concernent les zones humides, en particulier les prairies de fauche et pâturées, les saulaies, la ripisylve des cours d'eau, les mares et le bois de Guessling.

Les prairies humides qui bordent les cours d'eau mériteraient une adaptation de l'amendement et de la fauche. Citons la présence de l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et de l'Orchis de mai (*Dactylorhiza majalis*) le long des prairies en particulier sur celles bordant le ruisseau temporaire marquant la limite communale entre Guessling et Pontpierre (B. HARTER).

Les vergers périvillageois et les haies qui s'étendent au nord des deux villages sont des habitats déterminants de ZNIEFF.

Une seule espèce végétale protégée est connue sur la commune d'après Serge MULLER (Les plantes protégées de Lorraine, 2006) :

- ***Stellaria palustris* Retz**

A la lecture du même ouvrage, d'autres espèces seraient à rechercher car présentes sur les communes voisines : *Oenanthe peucedanifolia* Pollich (Bistroff), *Ranunculus lingua* L. (Bistroff), *Inula britannica* L. (Lelling), *Schoenoplectus tabernaemontani* (Bistroff), *Teucrium scordium* (Bistroff).

III.3.2 Données concernant les espèces animales remarquables à préserver

Entomofaune

De nombreuses espèces de papillons, libellules, orthoptères, coléoptères, etc. constituant le fond de la faune en insectes de Lorraine sont présentes dans les habitats naturels de Guessling-Hémering et les prairies en particulier.

Lors d'un passage de l'écologue du CAUE57 en juin 2022, plusieurs espèces d'insectes remarquables ont pu être notées le long des vallées du Bruhlgraben, de la Fischerei, et du cours d'eau longeant la limite communale vers Lelling :



Grand Mars changeant.

- **Le Grand Mars changeant** (*Apatura iris*) est une espèce de papillon encore assez bien répandue en Lorraine mais est toutefois déterminante de niveau 3 pour la désignation des ZNIEFF. L'espèce a été observée en bordure du Marais de Lelling en vol au-dessus de la prairie de fauche. Les boisements marécageux sont riches en plantes hôtes favorables à l'espèce comme *Salix caprea* et *Salix cinerea*.

Une autre espèce de papillon remarquable communément observée sur les habitats humides de Moselle présents à Guessling (prairies, saulaie, mégaphorbiaie de bord de cours d'eau, etc.) pourraient être présente : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon protégé en France, inscrit à l'Annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore et déterminant de ZNIEFF de niveau 2 en Lorraine ;



Crique ensanglanté.

- **Le Crique ensanglanté** (*Stethophyma grossum*), espèce de criquet hygrophile, a été observé dans les prairies de fauche en bordure des cours d'eau au sud du territoire. Cette espèce est liée presque exclusivement aux prairies humides et marécageuses situées en plaine ou dans le fond des vallées, et les sites occupés sont très souvent pâturés plus ou moins extensivement et caractérisés par l'abondance des joncs. De plus, le sol de ses stations favorables a pour particularité d'être gorgé d'eau une grande partie de l'année. Cela constitue un facteur essentiel pour la survie des œufs, qui sont déposés dans le sol et qui se révèlent extrêmement sensibles à la dessiccation. La chaleur et l'ensoleillement sont importants pour le développement des larves, lesquelles semblent pâtir des mauvaises conditions météorologiques (pluies et basses températures). Ces exigences très précises font du Crique ensanglanté un excellent indicateur de la qualité des milieux humides. Ainsi, bien que commune dans la région, c'est une espèce déterminante de niveau 3 pour la constitution des ZNIEFF en Lorraine.



Agrion de Mercure.

- **Le Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) est une espèce déterminante de ZNIEFF de niveau 3 en Lorraine typique des milieux humides et ayant des exigences assez fortes en termes de qualité des habitats : végétation dominée par les cariçaies, les molinaies, les mégaphorbiaies ou les roselières basses. C'est une espèce très hygrophile sensible à l'assèchement de ses habitats. On l'observe donc souvent dans la végétation riveraine des cours d'eau.

Cette espèce est assez commune en Lorraine et localisée aux zones humides.

- **L'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) est une libellule protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et déterminante de ZNIEFF de niveau 3 (population reproductrice réduite).

La découverte de cette espèce sur les ruisseaux de Guessling n'apparaît pas comme particulièrement exceptionnelle, l'Agrion de Mercure étant une espèce connue pour se reproduire dans de petites masses d'eau riches en végétation et bien ensoleillées. Ainsi les ruisseaux, ruisselets et fossés ensoleillés riches en végétation aquatique et rivulaire sont des sites de reproduction typiques de l'espèce, à condition que les conditions d'ensoleillement et d'alimentation hydrique soient suffisantes.

Année 2023



Orthetrum brun.

Trois autres espèces de libellules déterminantes de ZNIEFF en Lorraine ont été observées sur les ruisseaux s'écoulant en zone de pâture :

- **L'Agrion nain** (*Ischnura pumilio*) et **l'Orthetrum brun** (*Orthetrum brunneum*) (« pionnières ») ;
- Ainsi que **l'Orthetrum bleuissant** (*Orthetrum coerulescens*).

Avifaune

Voici les espèces d'oiseaux les plus remarquables (inscrites sur la liste rouge nationale, au réseau Natura 2000, ou déterminantes de ZNIEFF) observées en mai et juin 2022 en zone agricole et périurbaine des villages de Guessling et Hémering (écoute des chants et détection visuelle) :

- **La Cigogne blanche** (Annexe I de la Directive Oiseaux, Quasi menacé NT, ZNIEFF 2) ;
- **Le Milan noir** (Annexe I de la Directive Oiseaux, ZNIEFF 3) ;
- **Le Faucon crécerelle** (Quasi menacé NT) ;
- **Le Bruant jaune** (Vulnérable VU) ;
- **La Pie-grièche écorcheur** (Annexe I de la Directive Oiseaux, Quasi menacé NT, ZNIEFF 3) ;
- **Le Tarier pâle** (Quasi menacé NT, ZNIEFF 3) ;
- **Le Chardonneret élégant** (Vulnérable VU) ;
- **La Linotte mélodieuse** (Vulnérable VU, ZNIEFF 3) ;
- **Le Verdier d'Europe** (Vulnérable VU).



Pie-grièche écorcheur.

La Rousserolle verderolle (ZNIEFF 3) et **le Bruant des roseaux** (En danger EN) ont été observés dans les espaces de mégaphorbiaie et de saulaie des vallées humides au sud des villages.

Autres espèces notées : Buse variable, Corneille noire, Coucou gris, Pigeon ramier, Étourneau sansonnet, Geai des chênes, Accenteur mouchet, Grimpereau des jardins, Hirondelle de fenêtre, Rossignol Philomèle, Fauvette grisette, Fauvette babillarde, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pouillot véloce, Pinson des arbres.

* Attention, il s'agit des espèces contactées lors de deux courts passages de terrain.

Herpétofaune

Les espèces de reptile et d'amphibien potentielles dans les espaces humides de la commune de Guessling-Hémering sont :

- **Le Crapaud commun** et **la Grenouille verte** (vue sur les fossés et cours d'eau ainsi que les étangs) ;
- **La Grenouille rousse** et **le Triton alpestre** dans les mares et mardelles forestières ;
- **Le Lézard vivipare**, **l'Orvet fragile** et **la Couleuvre helvétique** dans les espaces herbacés et lisières humides.



Grenouille verte.

Mammifères dont chiroptères



Oreillard roux.

À la vue des surfaces d'habitats favorables aux mammifères (grands espaces boisés, grandes haies et vastes zones humides et/ou étangs), probablement plusieurs espèces remarquables fréquentent le ban communal de Guessling-Hémering.

Citons des espèces de chauves-souris, pouvant chasser le long des haies, zones humides et habitations : la Noctule commune, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux, **le Murin de Daubenton**, etc.

Le Hérisson d'Europe, protégé, fréquente probablement les espaces péri-villageois de jardins, prés et vergers.

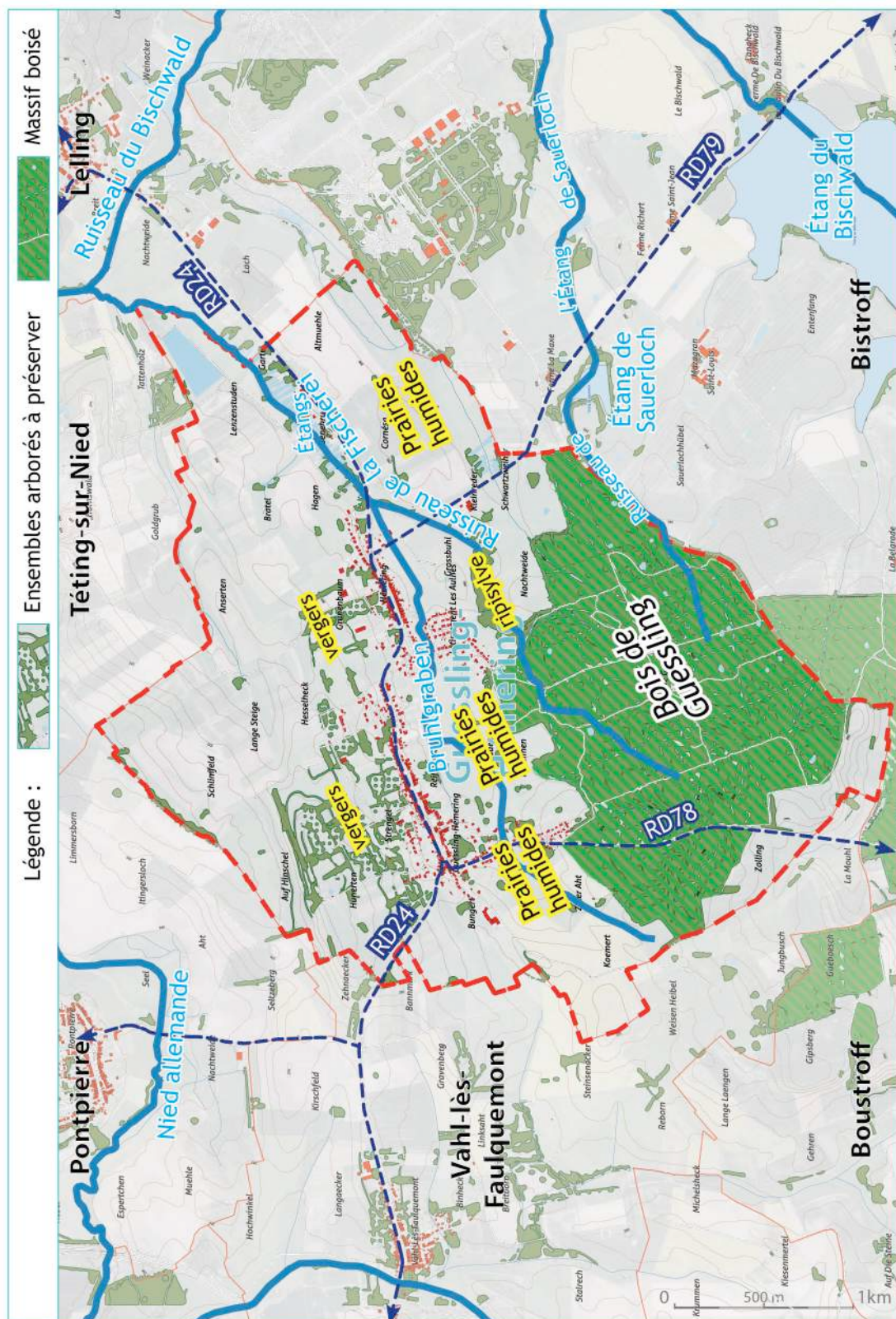


Chat forestier.

Le Chat forestier est connu dans le secteur, en chasse sur les prairies de fauche bordant les boisements.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE

IV. CARTE SYNTHÉTIQUE DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOPAYSAGER À PRENDRE EN COMPTE ET À PRÉSERVER



V. PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

Les principaux enjeux sur la commune de Guessling-Hémering concernent la protection des milieux humides (boisements, cours d'eau et leur ripisylve, prairies et pâtures humides, mares, etc), des haies, des vergers et de prairies de fauche.

Les arbres isolés présentent également des enjeux écopaysagers importants.

L'aménagement foncier devra concourir à leur conservation **en partenariat avec les agriculteurs**.

L'objectif du travail à accomplir est le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats naturels de la commune.

Propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

- **Assurer la préservation des prairies humides le long des vallées** du Bruhlgraben, de la Fischerei et du cours d'eau longeant la limite communale vers Lelling ainsi que des autres cours d'eau plus secondaires et temporaires ;
- **Améliorer la qualité des prairies humides présentes le long des cours d'eau.** Cela peut passer par l'affichage de l'action comme une mesure de compensation des impacts du projet d'aménagement foncier sur la biodiversité. L'action pourrait passer par l'absence d'amendement sur certaines prairies et/ou l'adaptation des dates de fauches aux exigences des espèces animales ou végétales ;
- Travailler en collaboration avec le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied à la **restauration d'un fonctionnement hydrologique optimal des cours d'eau s'écoulant au sud du ban communal**. Le surpâturage mériterait par endroit une plus forte attention.
Des mares abreuvoir ou des accès aménagés aux cours d'eau doivent être mis en place ;
- **Restaurer et créer des mares** en milieu prairial ;
- **Améliorer l'accompagnement des cours d'eau par des éléments arborés** (ripisylve) ;
- **Œuvrer à la conservation, à l'entretien et à la valorisation des vergers et des haies** qui ceinturent le nord des deux villages ;
- **Conserver les grands arbres isolés.**